

Esch-sur-Alzette, le 11 mars 2019



ESCH,
VILLE
OUVERTE

AVIS AU PUBLIC

URBANISME – REFONTE DU PAG

Dans sa séance du 8 mars 2019, le conseil communal a voté favorablement pour la mise en procédure d'adoption de **la refonte générale du plan d'aménagement général (PAG)** de la ville d'Esch-sur-Alzette.

Conformément à l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le dossier complet du projet d'aménagement général, avec l'étude préparatoire, la fiche de présentation et le rapport sur les incidences environnementales (SUP) sont déposés pendant 30 jours, soit **du 11 mars au 9 avril 2019 inclus** à la maison communale où le public peut en prendre connaissance.

Les observations et objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans le délai de 30 jours à compter de la publication du dépôt du projet dans la presse, sous peine de forclusion.

Les documents afférents peuvent aussi être consultés sur le site internet de la Ville www.esch.lu dans la rubrique « L'Administration », « Refonte du PAG ». Le collège des bourgmestre et échevins tiendra une **réunion d'information** avec la population, prévue à l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004, **le 14 mars 2019 à 18h30 à l'Hôtel de Ville.**

Le collège des bourgmestre et échevins,

Georges Mischo
bourgmestre

Martin Kox
échevin

André Zwally
échevin

Pierre-Marc Knaff
échevin

Mandy Ragni
échevine